

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL493

présenté par  
Mme Avia, rapporteure

-----

### ARTICLE 9 TER

I. – À l’alinéa 3, substituer au mot :

« remis »

le mot :

« transmis ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.